

Développement des éoliennes : les premières pistes du gouvernement

L'exécutif va présenter, jeudi, ses orientations pour permettre à la France de rattraper son retard au groupe de travail chargé de simplifier le secteur de l'éolien.

LE MONDE ECONOMIE | 30.11.2017 à 09h56 • Mis à jour le 30.11.2017 à 10h17 | Par Nabil Wakim



Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire, le 13 octobre à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), lors de l'inauguration de la première éolienne française en mer. LOIC VENANCE / AFP

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la France compte aujourd'hui 6 500 éoliennes sur son territoire, et elles ne contribuent qu'à moins de 4 % de la production d'électricité. Alors que la loi de transition énergétique votée en 2015 fixe des objectifs ambitieux de **développement** des énergies renouvelables, l'essor des parcs éoliens avance à un rythme trop faible et fait face à de nombreux obstacles. La durée de mise en place d'un parc peut **prendre** entre sept et dix ans en **France**, contre trois à quatre ans en **Allemagne**. Recours systématiques, lenteurs administratives, raccordements au réseau : depuis des années, les professionnels du secteur réclament des mesures aux pouvoirs publics.

Lire aussi : [Energies renouvelables : la France à la traîne](http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/11/08/energies-renouvelables-la-france-a-la-traine_5211870_3234.html) (economie/article/2017/11/08/energies-renouvelables-la-france-a-la-traine_5211870_3234.html)

En octobre, le gouvernement a mis en place un groupe de **travail** pour « *libérer le secteur des contraintes qui pèsent sur lui* ». Le secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu, va **présenter**, jeudi 30 novembre, les orientations du gouvernement aux acteurs de ce groupe de travail. L'objectif de l'exécutif est « *d'envoyer un signal qu'il y a un avenir pour cette filière en France* », explique M. Lecornu.

■ Permettre d'améliorer les parcs existants

C'est un sujet majeur pour les opérateurs : en quelques années, les éoliennes sont devenues beaucoup plus performantes. Plutôt que de **créer** de nouveaux parcs, et donc d'occuper plus d'espace sur le territoire, les professionnels aimeraient **pouvoir** remplacer les vieilles éoliennes par des neuves, plus puissantes et moins bruyantes.

Mais, pour **effectuer** cette opération, appelée *repowering*, la procédure doit **être** quasiment reprise depuis le début... et prend donc plusieurs années. Le gouvernement entend **donner** un « *cadre juridique clair au repowering* », à travers une circulaire, avec des procédures administratives minimales.

■ Faire profiter les communes de la fiscalité

L'autre outil majeur serait une meilleure répartition de la fiscalité liée aux éoliennes. L'**imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux** (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/imposition-forfaitaire-pour-entreprises-reseaux-ifer-presentation-taxe-0>) (IFER), taxe perçue par les collectivités qui hébergent des éoliennes sur leur territoire, est aujourd'hui versée aux communautés d'agglomération, non aux communes. « *Or, quand le maire doit expliquer aux habitants qu'on ne touche rien directement pour la commune si on installe des éoliennes, ce n'est pas toujours simple* », reconnaît Sébastien Lecornu, qui se dit favorable à une meilleure répartition de l'intéressement fiscal en donnant une part directement aux communes.

De même, le gouvernement réfléchit à **systématiser** les dispositifs de financement **participatif**, qui permettent aux habitants d'investir dans un parc éolien et d'avoir un intéressement sur la production.

■ Faire émerger l'offshore

Autre domaine dans lequel la France est à la traîne : quatre ans après le premier appel d'offres, aucune éolienne en mer n'est entrée en activité. Le gouvernement a déjà intégré des facilitations dans le **texte sur le droit à l'erreur** (http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/11/27/droit-a-l-erreur-le-gouvernement-rend-sa-copie_5220859_823448.html) présenté, lundi, en conseil des ministres.

Parmi ces dispositions : une simplification de la procédure d'appel d'offres et un engagement des services de l'Etat à **réaliser** eux-mêmes les études préalables avant les appels d'offres. Figure aussi la possibilité d'utiliser les **technologies** les plus récentes d'éoliennes, et pas seulement celles existantes au moment du dépôt du dossier.

■ D'autres dossiers sur la table

Ces premières orientations, relativement consensuelles, ne répondent pas à toutes les difficultés que rencontre le développement de l'éolien. Parmi les dossiers compliqués, les recours déposés de manière systématique par des opposants. Le Syndicat des énergies renouvelables demande que l'on réduise la possibilité de tels recours. Sur ce point, le gouvernement n'a pas souhaité **décider** avant la fin de la consultation, tout en se disant ouvert à une limitation des recours abusifs.

En parallèle du groupe de travail, l'exécutif mène aussi des [discussions](#) avec le ministère de la [défense](#) . Les professionnels du secteur se plaignent de [contraintes militaires disproportionnées](#) (http://abonnes.lemonde.fr/energies/article/2017/10/13/les-eoliennes-dans-les-radars-de-l-armee_5200202_1653054.html) et très différentes de celles de nos voisins européens. Là aussi, le débat est loin d'être tranché.